

MODERNISATION DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES EN MILIEU RURAL (MACS)

Dispositif d'aides financières porté par le Pays de la Haute Sarthe en partenariat technique avec la CCI et la CMA

- Vous êtes artisans, commerçants ou vous avez une entreprise de service située sur le **territoire de la Haute Sarthe**
- Votre entreprise compte **moins de 20 salariés**
- Vous avez **au moins 1 an d'activité**
- Vous avez un **projet d'investissement**

**Pensez à l'aide
financière
MACS!**

Contacts techniques:

Chambre de Métiers et de l'Artisanat: Mélodie YAHIAOUI au 02 43 74 53 61

Chambre de Commerce et d'Industrie: Vanessa DE HERAS au 02 43 21 00 30

Pays de la Haute Sarthe: Grégory PLET au 02 43 33 70 96

*** Voir les détails au dos**

Avec le soutien financier de la **Région des Pays de la Loire** et de **l'Europe**, le Pays de la Haute Sarthe associé à la CCI et la CMA comme partenaires techniques, soutient les **projets d'investissements** des entreprises artisanales, commerciales et de services du territoire de la Haute Sarthe.

Pour Qui?

Les entreprises bénéficiaires sont les TPE sédentaires et non sédentaires, artisanales, commerciales ou de services inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés.

- Dont le lieu de réalisation des investissements est situé sur le périmètre du Pays,
- Justifiant d'une année d'activité,
- En situation économique et financière saine,
- Ayant moins de 20 ETP avec une priorité pour les moins de 10 salariés,
- Avec un chiffre d'affaire HT de moins d'1 million d'€,
- Dont la surface de vente est de moins de 400 m²

Pour Quoi?

Les investissements doivent porter sur des équipements neufs, structurants et stratégiques et s'inscrire dans un projet de modernisation ou de développement durable de l'entreprise (travaux de modernisation, matériel professionnel, travaux de mise en sécurité ou d'accessibilité...)

Combien d'aide?

- **Aide régionale:** Taux d'aide de 15%
Plancher de dépenses: 10 000 €, soit une aide minimale de 1 500 € par dossier
Plafond de dépenses: 60 000 €, soit une aide maximum de 9 000 € par dossier
- **Bonification Aide européenne Leader:** Taux d'aide de 15%
Plancher de dépenses: 10 000 €, soit une aide minimale de 1 500 € par dossier
Plafond de dépenses: 15 000 €, soit une aide maximum de 2 250 € par dossier

=> Soit un montant total d'aide, allant de 3 000 € à 11 250 € par dossier

Conditions d'éligibilité?

- Ne pas démarrer les travaux avant le dépôt du dossier de subvention
- Effectuer une formation obligatoire de 3 jours

50 dossiers maximum seront retenus sur 18 mois*

(*) sous réserve d'un avenant de prolongation